Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

ID: 038-253804314-20190607-19_VI_III_AFFEC-DE

COMITE SYNDICAL

DU 7 JUIN 2019

Le 7 juin 2019 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 29 mai 2019 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance : 30 Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés : 24

Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :

6667 voix présents ou représentés :

6 8 018,73 voix

PRESENTS

Titulaires:

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Michelle VEYRET, Michel OCTRU, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes-Métropole), Jean-Paul BRET, Jérôme BARBIERI, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), François BROCHIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Martial SIMONDANT, Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Francis GIMBERT, Pierre BEGUERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Suppléants:

Mr. Daniel CHEMINEL, (Bièvre Isère Communauté).

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

- M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes-Métropole),
- M. Renzo SULLI, (Grenoble-Alpes-Métropole),
- M. Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
- M. Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est),
- M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté),
- M. André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
- Mme Isabelle DUPRAZ- FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),
- M. Henri BAILE, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Benoît PARENT, Constant BERROU, Julien CLEMENTI, (AURG), Catherine CHABERT, (DDT38), Bruno MAGNIER, (Grenoble-Alpes-Métropole), Arnaud GERME, Karine PONCET-MOISE, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Stéphanie MACHENAUD, Cécile BENECH, (Etablissement Public du SCoT).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Laurent THOVISTE, Renzo SULLI, Jean-Michel EVIN, (Grenoble-Alpes-Métropole), Luc REMOND, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Roger VALTAT, (Communauté de Communes de Bièvre Est), Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), André ROUX, (Saint Marcellin Vercors Isère), Isabelle DUPRAZ- FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Henri BAILE, Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Objet : Affectation des Résultats 2018

ID: 038-253804314-20190607-19_VI_III_AFFEC-DE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE 203 DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL DU 7 JUIN 2019

DELIBERATION N° 19-VI-III AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Mesdames, Messieurs,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de l'Etablissement Public de Schéma de Cohérence Territorial de la région urbaine Grenobloise, le Comité syndical décide de l'affectation des résultats.

Résultat de clôture 2018 (en €)

Re	ésultat de gestion 2018 de l'exercice	
		24 969,1
Résultats	antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2018	+307 071,94
	Résultat à affecter	+ 332 041,12
Solde d'investissement 2018		
	Solde de gestion 2018	-21 599,63
Solde	e antérieur repris au 1 ^{er} janvier 2018	+51 481,06
	Solde de clôture 2018 (excédent)	+29 881,43
Solde de	es restes à réaliser d'investissement	
	(D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0,00
Excédent de financement	(solde de clôture d'investissement)	+ 29 881,43
ffectation des résultats 2018	Charles and the second second	
Report er	n fonctionnement au chapitre 002	+332 041,12
Report e	n investissement au chapitre 001	+ 29 881,43

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le

SLOW

ID: 038-253804314-20190607-19_VI_III_AFFEC-DE

Après en avoir délibéré le Comité syndical,

Propose que l'excédent de financement sur l'exercice 2018 de la section d'investissement soit reporté au chapitre 001 pour 29 881,43 €.

Propose que le résultat excédentaire de fonctionnement soit reporté en totalité au chapitre 002 pour 332 041.12 €.

Vote : à l'unanimité

Voix pour : 8 018,73 Voix contre : 0 Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 7juin 2019

e Président

Yanak OLLWIEF

Envoyé en préfecture le 17/06/2019

Reçu en préfecture le 17/06/2019

Affiché le

SLO

ID: 038-253804314-20190607-19_VI_III_AFFEC-DE